<u>Université de Montréal</u> ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 0569^e séance intensive tenue le 11 mai 2015, à 9 h 30, à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS: le vice-recteur au nouveau campus et au développement: M. Yves Beauchamp; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable : Mme Louise Béliveau; le vice-recteur aux finances et aux infrastructures : M. Éric Filteau; la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation : Mme Geneviève Tanguay; les doyens : M. Christian Blanchette, Mme Hélène Boisjoly, M. Gérard Boismenu, M. Michel Carrier, M. Pierre Fournier, M. Gilles Lavigne, M. Paul Lewis, Mme Louise Poirier; un administrateur exerçant les fonctions de doyen: M. Benoit Moore; une administratrice exerçant les fonctions de doyenne: Mme Chantal Pharand; le directeur de l'École d'optométrie : M. Christian Casanova; l'administrateur exerçant les fonctions du directeur du Département de kinésiologie: M. Jacques Gresset; les représentants du corps professoral: Mme Marie Alderson, M. Florin Amzica, M. Christian Baron, Mme Leila Ben Amor, M. Pierre Bourgouin, M. Adrian Burke, Mme Dianne Casoni, Mme Josée Dubois, M. Jean-Sébastien Fallu, M. Carl Gagnon, M. Vincent Gautrais, M. Claude Giasson, Mme Trang Hoang, Mme Arlette Kolta, Mme Audrey Laplante, Mme Solange Lefebvre, M. Gonzalo Lizarralde, Mme Marie Marquis, Mme Julie Messier, M. Stéphane Molotchnikoff, M. Antonio Nanci, Mme Maria Rosaria Pandolfi, M. Francis Perron, Mme Marie-Laurence Poirel, M. Michel Max Raynaud, M. Philippe R. Richard, M. Samir Saul, M. Rémy Sauvé, M. Sébastien Sauvé, M. François Schiettekatte, M. Jean-Luc Senécal, Mme Audrey Smargiassi, M. Hugo Soudeyns, M. Luc Stafford, Mme Nathalie Trépanier, M. Jesús Vázguez-Abad; les représentants du personnel enseignant: M. Éric Bellavance, Mme Gisèle Fontaine, Mme Frédérique Gardye, M. Alain Lalonde, M. Najib Lairini, M. François Le Borgne, M. David Lewis, Mme Guylaine Messier, Mme France Nolin, Mme Ekaterina Piskunova, M. Jean-Guy Sylvestre; un représentant du corps professoral des écoles affiliées: M. Jean Dansereau; les représentants des étudiants: M. Nicolas Bérubé, Mme Fatine Kabbaj, M. Nicolas Lavallée, Mme Frédérique Emmanuelle Lessard, M. Robert Martin, Mme Andréanne St-Gelais, M. François Thibault, Mme Annie-Claude Vanier; un membre du Conseil de l'Université : Mme Thérèse Cabana; les représentants du personnel : M. Nicolas Ghanty, M. Eric Romano; les représentants des cadres et professionnels: M. Pierre Ménard-Tremblay, Mme Danielle Morin, M. Bruno Viens; les observateurs : Mme Kate Bazinet, M. Mohamed Ben Amar, Mme Claire Benoît, Mme Marie-Claude Binette, M. Simon Carrier, M. Alain Charbonneau, Mme Flavie Côté, Mme Sophie Langlois, Mme Claude Mailhot, M. Hubert Pineault, M. Jean Renaud, Mme Annie Sabourin.

ABSENTS: un doyen: M. Roch Chouinard; les directeurs des écoles affiliées: M. Christophe Guy, M. Michel Patry; les représentants du corps professoral: M. Yan Burelle, M. Hugues Cormier, M. Michel Coutu, M. André Desrochers, M. Philippe Gauthier, M. Christian Leduc, M. Amissi Marnirabona, M. Christian Nadeau, M. Éric Troncy, Mme Christina Zarowski; les représentants du personnel enseignant: Mme Line Castonguay, M. Frédéric Kantorowski, M. Jean Poiré; un représentant du personnel: M. Mario Grégoire; les observateurs: Mme Dominique Bérubé, M. Jean-Pierre Blondin, Mme Geneviève Bouchard, M. Serge Brochu, Mme Agnieszka Dobrzynska, Mme Michèle Glemaud, M. Matthew Nowakowski.

EXCUSÉS: la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification: Mme Anne-Marie Boisvert; le vice-recteur aux études: M. Raymond Lalande; le vice-recteur aux relations internationales et à la Francophonie: M. Guy Lefebvre; les doyens: M. Jean-Claude Breton, Mme Francine Girard, Mme Isabelle Panneton; le directeur général des bibliothèques: M. Richard Dumont; les représentants du corps professoral: M. Karim Benyekhlef, M. Jean-Pierre Bonin, M. Carl Bouchard, Mme Marie-Thérèse Chicha, Mme Sheila Laverty, Mme Nicole Leduc, M. Jean Piché, Mme Sophie René De Cotret, M. Mario Talajic, Mme Marion Vacheret, Mme France Varin, Mme Elvire Vaucher; une représentante du personnel enseignant: Mme René Delaquis; un représentant du corps professoral des écoles affiliées: M. Christian Mascle.

M. Alexandre Chabot

<u>PRÉSIDENT</u>: M. Guy Breton, recteur

<u>Président des délibérations</u> : M. Pierre Noreau

SECRÉTAIRE :

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Anne Mc Manus

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nominations récentes

Membres nommés par les associations étudiantes accréditées

M. Nicolas Bérubé, FAÉCUM

M. Nicolas Lavallée, secrétaire général, FAÉCUM

Mme Frédérique Emmanuelle Lessard, FAÉCUM

Mme Andréanne St-Gelais, FAÉCUM

Mme Annie-Claude Vanier, FAÉCUM

Fins de mandat (31 mai 2015)

Les doyens

L'administrateur exerçant les fonctions de doyen de la Faculté de droit Benoît Moore

La doyenne de la Faculté de médecine Hélène Boisjoly (Mandat renouvelé le 1^{er} juin 2015)

Le doyen de la Faculté des arts et des sciences Gérard Boismenu

L'administratrice exerçant les fonctions de doyenne de la Faculté de pharmacie Chantal Pharand

La doyenne de la Faculté des sciences infirmières Francine Girard

Le doyen de la Faculté de l'éducation permanente Christian Blanchette (Mandat renouvelé le 1^{er} juin 2015)

Professeurs titulaires, agrégés ou adjoints élus par l'assemblée de chacune des facultés

Faculté de médecine

M. Pierre M. Bourgouin, professeur titulaire de clinique au Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire

M. Hugues Cormier, professeur agrégé au Département de psychiatrie de la Faculté de médecine

M. Alexandre Prat, professeur titulaire au Département de neurosciences de la Faculté de médecine. (Démission)

Faculté des arts et des sciences

Mme Dianne Casoni, professeure titulaire à l'École de criminologie de la Faculté des arts et des sciences

Mme Marie-Thérèse Chicha, professeure titulaire à l'École de relations industrielles de la Faculté des arts et des sciences

Mme Maria Rosaria Pandolfi, professeure titulaire au Département d'anthropologie de la Faculté des arts et des sciences

M. Samir Saul, professeur agrégé au Département d'histoire de la Faculté des arts et des sciences (Mandat renouvelé le 1^{er} juin 2015)

M. François Schiettekatte, professeur titulaire au Département de physique de la Faculté des arts et des sciences (Mandat renouvelé le 1^{er} juin 2015)

Faculté de médecine dentaire

Mme Arlette Kolta, professeure titulaire au Département de stomatologie de la Faculté de médecine dentaire

Faculté de l'aménagement

M. Gonzalo Lizarralde, professeur agrégé à l'École d'architecture de la Faculté de l'aménagement (Démission)

École d'optométrie

M. Claude Giasson, professeur titulaire à l'École d'optométrie (Mandat renouvelé le 1^{er} juin 2015)

Membres du personnel enseignant qui ne sont pas professeurs de carrière

Faculté des arts et des sciences

Mme Frédérique Gardye, chargée de cours au Département de linguistique et de traduction de la Faculté des arts et des sciences

Mme Ekaterina Piskunova, chargée de cours au Département de science politique de la Faculté des arts et des sciences

<u>Autres facultés sauf la Faculté des études supérieures et postdoctorales (1 par faculté)</u>

Faculté de médecine dentaire

Mme Renée Delaquis, chargée de cours à la Faculté de médecine dentaire

Département de kinésiologie

Mme Guylaine Messier, chargée de cours au Département de kinésiologie

AVIS DE DÉCÈS

Faculté de médecine

Dr Aurèle Beaulnes, professeur titulaire au Département de pharmacologie de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, décédé le 16 mars 2015.

Faculté de médecine vétérinaire

Mme Diane Blais, professeure titulaire au Département de sciences cliniques de la Faculté de médecine vétérinaire, décédée le 3 avril 2015.

À l'invitation du recteur, M. Guy Breton, l'Assemblée observe une minute de silence.

AU-0569-1 ORDRE DU JOUR

AU-0569-1

2015-A0021-0569^e-107

Le président des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. David Lewis présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2015-A0021-0569^e-107.

Le recteur demande le retrait du point 12 de l'ordre du jour, portant sur le Comité de discipline, pour deux raisons : premièrement, il s'agit d'un sujet sur lequel le Conseil fait appel ; et deuxièmement, la direction de l'Université et la direction du SGPUM ont convenu d'entamer des discussions à ce sujet.

M. Fallu estime qu'il serait plus opportun de reporter ce point à une séance ultérieure plutôt que de proposer son retrait de l'ordre du jour. Il indique qu'il s'opposera à une proposition de retrait, mais est favorable à une proposition de report à une séance ultérieure.

Le recteur se dit d'accord avec cette modalité.

À la suggestion du président des délibérations, M. Fallu accepte de présenter une proposition de remise à une autre séance, au moment d'aborder ce sujet, soit au point 12 de l'ordre du jour.

Mme Ekaterina Piskunova désire savoir si le SCCCUM fera partie des discussions relatives au Comité de discipline.

Le recteur l'invite à présenter sa question au point 12 de l'ordre du jour.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

- 1. Ordre du jour
- 2. Adoption du procès-verbal de la 568^e séance de l'Assemblée universitaire tenue le 20 avril 2015
- 3. Affaires découlant du procès-verbal
- 4. Correspondance
- 5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
- 6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

- 7. Élection d'un membre au Conseil de l'Université
- 8. Recommandation au Conseil de l'Université relative à la nomination de trois étudiants à la Commission des études
- 9. Comité de nomination de l'Assemblée universitaire : Recommandations relatives à la nomination à différents comités :
 - 9.1. Comité des différends : nomination d'un membre suppléant aux autres membres
 - 9.2. Comité d'appel des différends : nomination d'un membre
 - 9.3. Comité de l'ordre du jour : nomination d'un membre
 - 9.4. Comité de la recherche : nomination de quatre membres professeurs
 - 9.5. Comité des règlements : nomination d'un membre
 - 9.6. Comité du statut du corps professoral : nomination de trois membres
 - 9.7. Comité de révision des décisions disciplinaires concernant les étudiants : nomination d'un professeur détenant une formation juridique, d'un professeur, de deux suppléants au professeur et d'un étudiant
 - 9.8. Comité de la planification : nomination d'un membre

- 9.9. Comité concernant une politique d'information à l'Université de Montréal : nomination d'un doyen ou d'une doyenne et d'un représentant des personnels de soutien.
- 10. Agrément de l'Assemblée universitaire à la nomination d'un vice-recteur
- 11. Rapports d'étape des présidents des comités de l'Assemblée
- C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE
 - 12. Comité de discipline
 - 13. Prochaine séance Le 14 septembre 2015 à 14 heures
 - 14. Clôture de la séance

AU-0569-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 568^E SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE TENUE LE 20 AVRIL 2015

AU-0569-2

Au sujet de la délibération AU-0568-8, portant sur l'agrément de l'Assemblée à la nomination des vice-recteurs, M. Francois Le Borgne observe qu'il est demandé aux candidats de quitter la salle lors des délibérations, mais que par ailleurs les échanges à ce sujet sont rapportés dans le procès-verbal de sorte que les vice-recteurs ont accès au contenu des délibérations. Il demande s'il n'y a pas un problème avec la procédure.

Le secrétaire général indique que pour exclure les délibérations à ce sujet du procèsverbal, il eut fallu que l'Assemblée décide d'un huis clos, ce qui n'a pas été fait. Il observe qu'il est d'usage néanmoins que les personnes sortent pour permettre aux membres de l'Assemblée d'avoir une discussion libre et franche.

En complémentaire, M. Le Borgne dit comprendre que cela n'ait pas posé de problème, mais pour des fins de justice naturelle, à l'intention des personnes qui voient sortir ces gens pensant pouvoir parler librement des candidatures, il suggère à l'avenir d'aviser l'Assemblée que les propos seront rapportés, à moins d'avoir un huis clos.

Le président des délibérations indique qu'il revient aux membres de l'Assemblée d'en faire la proposition.

Les modifications suivantes sont apportées au procès-verbal : à la page 3, sous affaires découlant (délibération AU-0568-3), la deuxième ligne du deuxième paragraphe se lira : « Il confirme qu'à sa connaissance le Conseil ne répondra pas à l'Assemblée universitaire et qu'il n'y aura pas de diffusion de ladite résolution. »

À la page 9, sous le point AU-0568-8, la première ligne du 2^e paragraphe sera modifiée de manière à remplacer « quatre » personnes par « aux » personnes, et mentionner le nom des trois personnes présentes et l'absence de M. Jean Charest.

À la page 12, à la deuxième ligne du 14^e paragraphe, ajouter « et adoptée à l'unanimité », à la suite de la proposition de procéder en bloc à l'agrément à la nomination des vice-recteurs.

Sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 568^e séance tenue le 20 avril 2015, tel que modifié.

AU-0569-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

AU-0569-3

Le secrétaire général cède la parole au vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, pour un suivi relatif à une compression additionnelle du gouvernement, de 72,8 M\$, dont il a été fait mention à la séance précédente en réponse à une question de M. Fournier Gosselin.

Le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, résume les principaux éléments qui ont été discutés dans le cadre d'une rencontre avec le ministère, la semaine dernière, au sujet de la compression additionnelle de 72,9 M\$ imposée au réseau des établissements universitaires. Le ministère a confirmé que la hausse des droits de scolarité pour les étudiants français, en vigueur à compter de l'automne, et estimée à près 10 M\$ par le ministère, serait mise en contrepartie de la coupe, de sorte qu'il reste un montant de 62 M\$ à couper dans l'ensemble du réseau. Les coupes seront appliquées sur des enveloppes spécifiques et non sur la subvention générale. Le ministère a fait une proposition quant à des éléments qui devraient être touchés, mais les institutions ne sont pas parvenues à un consensus à cet égard. Une lettre est en préparation, laquelle sera soumise aux recteurs qui conviendront d'une position à communiquer au gouvernement en cette matière. En ce qui concerne le budget de l'UdeM, sans pouvoir préciser le montant, M. Filteau indique que le déficit budgétaire de l'ordre de 5,9 M\$ qui avait été projeté pour l'année 2015-2016 sera plus élevé, s'approchant davantage du 10 M\$. Enfin, il a insisté auprès du ministère pour que les règles relatives à la hausse des droits de scolarité pour les étudiants français soient clarifiées et communiquées rapidement. Un flou persiste actuellement quant aux catégories de programmes du premier cycle qui seront touchés, c'est le cas par exemple des étudiants qui ont terminé un programme de certificat et qui s'inscrivent dans un deuxième certificat. Il assure que l'information sera diffusée à tous dès qu'elle sera connue.

Pour illustrer l'instabilité que cette imprécision des chiffres suscite, le recteur évoque l'exemple d'un service informatique relatif à l'information sur tous les employés des établissements qui est fourni par le BCI au gouvernement. L'entente 2014-2015, terminée le 30 avril 2015, d'un montant de 1 M\$, n'est toujours pas signée et payée, ce qui fait en sorte que les universités supportent le gouvernement dans sa cueillette d'informations et en assument les coûts. En tant que président du BCI, le recteur doit interpeller le ministre afin que ce dossier puisse être réglé rapidement, d'autant que l'UdeM est le fiduciaire de ce système.

M. Fallu présente, comme suit, une motion de félicitations en lien avec l'affirmation faite par le recteur sur la grève : « À la direction de l'Université, pour avoir tenu compte de l'expérience de 2012 et appliqué, lors du dernier conflit étudiant, le principe selon lequel l'enseignant juge si les conditions pédagogiques sont réunies pour qu'un cours puisse se donner, et ce, avant même la reconnaissance officielle du principe, ainsi que de l'avoir étendu aux chargés de cours, contribuant sûrement au déroulement serein du conflit à l'Université de Montréal. »

La proposition est appuyée. Aucune objection n'étant présentée, la motion de félicitations est adoptée à l'unanimité.

AU-0569-4 CORRESPONDANCE AU-0569-4

Le secrétaire général dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance.

AU-0569-5 PÉRIODE D'INFORMATION AU-0569-5

AU-0569-5.1 Rapport du recteur AU-0569-5.1

Le recteur relate les faits saillants survenus depuis la dernière séance de l'Assemblée.

Le 24 avril, le recteur a prononcé le mot de bienvenue lors de la conférence de Mme Christiane Taubira, Garde des Sceaux et ministre de la Justice de la République française, sur le thème de la protection des libertés individuelles et de la sécurité, au Laboratoire de cyberjustice.

Le 27 avril, il a eu une rencontre avec M. Denis Lebel, ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales, et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, au sujet du projet Outremont.

Le recteur souligne ensuite que le Conseil de l'Université a reçu très favorablement l'agrément des quatre vice-recteurs, lors de sa séance du 27 mai.

Le 28 avril, comme chaque année, il a eu une rencontre avec le nouveau bureau exécutif de la FAÉCUM ainsi que ses membres sortants, en compagnie de membres de la direction.

Ce même jour, le recteur a reçu une délégation de la Beijing Foreign Studies University, en compagnie de Mme Tania Saba, de la FAS.

Le lendemain, 29 avril, il a reçu la visite d'une délégation du German Academic Exchange Service (DAAD), en compagnie, entre autres, de MM. Gérard Boismenu et Laurence McFalls, de la FAS.

Dans le cadre d'une conférence de l'Institut canadien pour la recherche en Israël, le 29 avril, sur le thème « Israel's High-Tech Miracle & Canada: Innovation for Humanity » le recteur a pris part à deux panels. Le premier traitait des liens entre le monde académique et les entreprises, et le deuxième portait sur l'apport de la formation scientifique et technique à la construction du futur.

Le 1^{er} mai, le recteur a pris part à un petit-déjeuner-conférence de M. Philippe Couillard, premier ministre du Québec, dans le cadre du premier Forum St-Laurent sur la sécurité internationale, organisé par le CÉRIUM en collaboration avec l'Université Laval et l'UQAM.

Ce même jour, il a eu une rencontre avec la délégation officielle du canton de Vaud, en Suisse, conduite par Mme Anne-Catherine Lyon, conseillère d'État (ministre) et cheffe du département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture, ainsi que M. Dominique Arlettaz, Recteur de l'Université de Lausanne.

Le 4 mai, le recteur s'est rendu à Québec pour une première rencontre des chefs d'établissements du Québec, dans le cadre du BCI, avec le ministre François Blais, notamment au sujet du financement des universités.

Le 6 mai, à Québec, il a eu une rencontre avec le ministre Jean-Marc Fournier, ministre responsable du projet de loi sur le lobbyisme. Par ce projet de loi, le gouvernement considère soumettre les universités à une obligation de lobbyisme et de statut de titulaire de charge publique faisant en sorte que ceux qui voudront rencontrer le recteur devront se déclarer comme lobbyistes et que l'information sur la tenue de ces rencontres devra être diffusée. Il se dit inquiet des répercussions que ce projet de loi pourrait avoir sur les liens stratégiques de l'Université avec des entreprises ou des partenaires institutionnels.

Le 7 mai, le recteur a prononcé le mot d'ouverture du déjeuner-causerie de l'Association des professeurs retraités de médecine vétérinaire.

Le 8 mai, le recteur a été investi du titre de membre de l'Ordre du Canada. À l'occasion de cette cérémonie, il a remarqué qu'une proportion importante des récipiendaires provenaient de l'Ontario, et principalement de l'Université de Toronto ou en lien avec elle. Ceux-ci étaient des académiques, mais également des philanthropes, des membres de conseils et des gens qui soutiennent l'Université de Toronto et le monde académique ontarien, formant un réseau serré. Ayant constaté la force et l'influence de ce réseau, il informe qu'il compte demander au futur titulaire du vice-rectorat à la recherche de voir au développement d'un tel réseau pour l'UdeM.

Le recteur réitère que, tel qu'annoncé lors de la dernière séance de l'Assemblée, les priorités de la nouvelle équipe de direction seront présentées à l'Assemblée universitaire l'automne prochain. Cependant, il considère utile de communiquer dès aujourd'hui qu'il a formulé une demande au futur vice-recteur responsable du développement académique et de la transformation institutionnelle, M. Gérard Boismenu, de se pencher sur la configuration institutionnelle, tant sur le plan des facultés que des services et de l'interaction entre les deux. Le recteur présente par des exemples différents angles par lesquels ce travail de réflexion sur les structures pourra être abordé : l'examen des processus administratifs, par exemple pour le suivi d'une demande d'un professeur pour des ressources de soutien en technologie de l'information. Le fonctionnement des 90 comités officiels, dont plusieurs sont inactifs, et d'autres sont sans quorum ou encore comptent des membres qui y consacrent un temps précieux sans avoir nécessairement l'impact souhaité. L'appariement entre les structures académiques, certaines de très grandes tailles et d'autres sans masse critique, et les services. Enfin, la distance qui existe entre les unités académiques et le génie et l'administration. Il estime que la communauté universitaire a le devoir collectif de s'interroger sur les structures de l'Université pour rendre l'organisation plus efficace et mieux adaptée aux besoins.

Abordant ensuite le chapitre des honneurs, le recteur est fier de souligner que plusieurs membres de la communauté universitaire se sont distingués au cours des dernières semaines, en mentionnant d'abord la **Dre Joanne Liu**, professeure à la Faculté de médecine et diplômée de l'Université de Montréal, qui figure sur la liste des 100 personnalités les plus influentes dans le monde, selon la revue Time. Elle est la seule Québécoise et l'une des 11 femmes retenues par la prestigieuse liste.

Simon Blouin et **Étienne Lantagne-Hurtubise**, tous deux finissants bacheliers au Département de physique, se sont classés deuxièmes ex aequo à l'examen du concours national universitaire 2015 de l'Association canadienne des physiciens et physiciennes.

Le **Laboratoire de cyberjustice** a reçu le prix *Mérite Innovations* du Barreau du Québec, visant à récompenser les membres et les organisations qui mettent en place des solutions pour améliorer l'accès à la justice ou pour faciliter l'administration de la justice.

Deux diplômés de la Faculté de l'aménagement sont lauréats des *Grands Prix du Design 2014* : le Prix hommage a été décerné à **Claude Provencher**, diplômé en architecture ; et **Félix Guyon**, diplômé en design industriel, a remporté le Prix de la relève.

Le **Dr Daniel Kaufmann**, professeur à la Faculté de médecine, chercheur au Centre de recherche du CHUM et médecin microbiologiste infectiologue au CHUM, a été sélectionné pour devenir membre de l'*American Society for Clinical Investigation*.

Élaine Roy, infirmière et étudiante à la Faculté de l'éducation permanente, est récipiendaire du *prix Florence* de l'Ordre des infirmiers et des infirmières du Québec (OIIQ), dans la catégorie « rayonnement international ».

Tamazight Cherifi, doctorante à la Faculté de médecine vétérinaire, fait partie des trois gagnants pour la section francophone du concours *Science Action* du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG).

Dans le cadre du *Concours universitaire Ubisoft 2015*, **Alexis Girault**, étudiant au Département d'informatique et de recherche opérationnelle, a fait partie de l'équipe qui a remporté le prix de la meilleure accessibilité, et qui a été nommée pour quatre autres prix (meilleur prototype, prix spécial du jury, meilleur design de jeu, meilleure créativité et intégration du thème).

Deux membres de notre communauté sont parmi les 13 lauréates des prix *Femme de mérite 2015* décernés par le Y des femmes de Montréal. **Dre Cara Tannenbaum**, professeure à la Faculté de médecine et à la Faculté de pharmacie, a reçu le Prix dans la catégorie santé et **Anne-Sophie Thommeret-Carrière**, étudiante en médecine, est récipiendaire du *Prix jeune femme de mérite*.

La formation de football des **Carabins** a mérité le titre d'équipe de l'année lors du 42^e Gala Sports Québec.

AU-0569-5.2 Information provenant d'autres membres de l'Assemblée

AU-0569-5.2

Aucun membre n'a d'information à soumettre à l'Assemblée.

AU-0569-6 PÉRIODE DE QUESTION

AU-0569-6

M. Nicolas Lavallée désire savoir quel fonds a été utilisé pour financer le développement de cours en ligne ouverts et massifs (les CLOM) en sciences de l'éducation et en sciences de la santé, annoncée récemment dans *UdeMNouvelles*.

Mme Louise Béliveau précise que ces cours sont offerts sur la plateforme en ligne EDUlib de HEC; qui est également partagée par l'École Polytechnique. Pour l'UdeM, quatre cours seront offerts d'ici la fin de l'année. Le budget provient du fonds des priorités institutionnelles. Elle ajoute que ce mode de transmission est très utile pour favoriser tant le recrutement de clientèles que le rayonnement des formations, mais aussi pour la réutilisation qui peut être faite des contenus dans le cadre d'autres cours.

Mme Piskunova présente une question relativement à la décision de la Cour supérieure du Québec au sujet du Comité de discipline. Elle désire savoir si les représentants des chargés de cours seront invités à participer aux discussions éventuelles, étant donné que des chargés de cours ont fait l'objet de décisions du Comité de discipline. D'autre part, elle désire savoir si la séance du Comité de discipline prévue pour le 15 mai prochain sera maintenue.

Le recteur réitère son engagement à faire en sorte que toutes les parties soient bien représentées. Il confirme que le SCCCUM et l'AMCEM seront impliqués, sans pouvoir préciser s'ils le seront en même temps. La solution devra satisfaire l'ensemble des groupes. Il dit ne pas être au courant pour ce qui concerne le maintien de la réunion du 15 mai

En lien avec cette dernière question, le secrétaire général indique que le jugement n'est pas exécutoire, et que le Comité exécutif ou le Conseil ont jusqu'au 22 mai pour décider s'ils feront appel; il y aurait alors suspension de l'exécution du jugement. Donc techniquement, les procédures en discipline sont maintenues telles quelles.

Mme Piskunova dit comprendre que la réunion du 15 mai sera alors maintenue.

M. Samir Saul dit avoir appris que la Faculté de théologie et de sciences des religions serait en voie d'être démantelée ou dissoute et que cela se ferait contre la volonté des professeurs. Il demande si cette information est exacte. Et le cas échéant, quelles garanties pourrait-on donner aux professeurs que leur volonté soit respectée dans cette démarche?

Le recteur indique que cette information est partiellement vraie. Un travail de réflexion est en cours quant à la pérennité de cette unité comme faculté. Les professeurs ont tous été rencontrés individuellement par Mme Saba qui a le mandat d'examiner le fonctionnement de la Faculté sur divers plans (croissance, perspectives, mises en commun et collaborations avec d'autres unités). Il faudra attendre la conclusion de cette démarche avant de prendre un engagement envers les professeurs.

Dans l'éventualité où la faculté cesse d'être une faculté, M. Saul demande si elle serait une unité d'une autre nature, ou si elle serait dissoute et les professeurs répartis dans d'autres unités contre leur volonté.

Le recteur dit ne pas croire que la deuxième hypothèse sera celle qui sera retenue. La première est une hypothèse possible qui s'inscrit dans le devoir collectif, qu'il évoquait dans son rapport, de s'interroger sur nos structures, pour voir ce qui est le plus propice pour le développement d'un secteur de connaissances en 2015 et pour les années à venir. Il assure qu'il n'y aura pas de perte d'emplois ni de disparition de secteurs, et que les étudiants continueront d'avoir accès à leurs programmes.

Mme Audry Laplante présente une question au sujet de la qualité de l'air du pavillon Lionel-Groulx. Bien que des réparations aient été apportées au système de ventilation à la suite d'analyses faites à l'automne 2013, il semble que les professeurs continuent de rapporter des problèmes de santé liés à la qualité de l'air. Selon les résultats d'un sondage réalisé par le Comité santé-sécurité du SGPUM, 43 % des professeurs rapportent avoir des problèmes de santé au travail (maux de tête, irritations à la gorge, lassitude). Elle désire savoir ce que l'administration compte faire à ce sujet.

M. Filteau répond que le pavillon Lionel-Groulx est un vieux pavillon, fermé, qui peut présenter des problèmes de ventilation; cependant, des améliorations ont été apportées et des interventions continuent d'être faites au besoin. Pour évaluer la qualité de l'air et prendre les mesures requises, l'administration se base sur des tests d'évaluation faits par des professionnels externes, neutres, plutôt que sur des sondages maison. Des tests sont faits régulièrement dans ce pavillon et la situation est suivie.

En complémentaire, Mme Laplante ajoute que les professeurs ont mentionné que souvent leurs symptômes se résorbaient de retour à la maison. D'autre part, elle indique que des problèmes de méthodologie avaient été soulevés lorsque les analyses avaient été revues par la suite par une conseillère scientifique.

M. Filteau répond qu'il existe un désaccord quant à l'interprétation des données et qu'il ne fera pas de commentaire à propos des opinions divergentes des conseillers. Il souligne que l'Université a recours à des firmes externes reconnues. Enfin, il réitère que la situation est suivie et que des interventions continuent d'être faites au besoin pour améliorer la qualité de l'air dans ce pavillon.

Référant à l'intervention faite par le recteur dans son rapport au sujet de la nécessité de revoir le fonctionnement de l'Université, et notamment les comités, M. Molotchnikoff fait part du courriel reçu ce matin de la part du Comité de déontologie de l'expérimentation sur les animaux, lui demandant de spécifier maintenant le nombre maximum d'animaux dont il aura besoin pour un cours qu'il donne depuis 30 ans, et auquel les étudiants s'inscriront à l'automne. Comme le nombre d'animaux dépend du nombre d'étudiants inscrits, il ne peut répondre maintenant puisqu'il ne connaît pas le nombre d'étudiants qui s'inscriront à l'automne. Il se dit irrité par ce comité et souhaite qu'on se penche sur cette instance dans le cadre de la révision des comités.

Mme Thérèse Cabana, qui est membre de ce comité et qui doit également répondre à cette demande comme utilisatrice d'animaux, indique que le comité désire simplement avoir une approximation du nombre d'animaux qui sera requis. Au fil des ans, les professeurs savent, en moyenne, le nombre d'étudiants qui s'inscrivent à leurs cours et peuvent s'y référer pour déterminer le nombre d'animaux. Cela n'a jamais posé de problème lorsque les professeurs donnent un estimé raisonnable.

M. Molotchnikoff objecte qu'étant donné que c'est le même Service qui livre les animaux, celui-ci connaît le nombre d'animaux qui lui a été livré l'année dernière et peut donc s'y référer. Il fait ensuite part de l'inquiétude exprimée par des chercheurs au sujet de paiements rétroactifs qui ont été prélevés sur leurs comptes de recherche à la suite de la signature de conventions collectives avec les syndicats SÉRUM-PRO et SÉRUM-PSA, sans qu'ils en aient été avisés. Par exemple : un paiement rétroactif remontant à 2010 de l'ordre de 20 000 \$, au titre de rétroactivité de processus de médiation paritaire, et d'autres soustractions pour les années 2013 et suivantes, de l'ordre 1,7 %, pour divers motifs (équité salariale, article 39 du Code du travail). Il s'interroge sur la légalité de cette procédure étant donné que les fonds prélevés récemment ne sont peut-être pas associés aux recherches qui ont été effectuées en 2013 par exemple. Mais surtout, étant donné que cela peut représenter des montants considérables, il demande pourquoi les professeurs, qui planifient leurs budgets de recherche, n'ont pas été avisés au sujet des rétroactions. Il demande que l'Assemblée universitaire soit informée de l'exactitude de la situation.

En l'absence de la vice-rectrice responsable des ressources humaines, la vice-rectrice responsable de la recherche, Mme Geneviève Tanguay, répond à la question. Elle dit ne pas être au courant des cas mentionnés, et notamment de rétroactivités remontant jusqu'en 2010, et suggère que la question soit portée à l'attention des responsables des ressources humaines. Par contre, elle confirme qu'il s'agit d'une opération qui est légale, mais elle convient que l'on devrait informer le titulaire de la subvention au préalable; elle verra ce qui peut être fait à cet égard. Elle demande à ce que les cas en question lui soient soumis.

M. Molotchnikoff confirme que l'information lui sera transmise. Il se dit cependant très surpris du commentaire de Mme Tanguay à l'effet que l'on pourrait informer les titulaires des subventions, à son avis cette réponse aurait dû être faite plus tôt.

Mme Tanguay rappelle que les ressources humaines ont transmis plusieurs informations aux chercheurs et organisé des sessions d'information pour les informer, notamment au sujet des conventions collectives signées avec le SÉRUM. Elle convient cependant qu'il est possible d'envoyer un courriel à la personne concernée pour l'informer du montant qui sera coupé et des raisons de ce prélèvement.

Dans la foulée de la question précédente au sujet des paiements rétroactifs, M. Rémy Sauvé observe que la somme de 20 000 \$ est relativement petite par rapport à certains cas pouvant s'élever à 35 000 \$, considérant que la rétroactivité peut s'étaler sur une période d'à peu près 5 ans. Il explique que l'intégration salariale a été établie à l'origine sur la base d'une évaluation des tâches faite par un comité de l'Université et que c'est sur la base de cette évaluation que les laboratoires ont établi leur politique salariale et engagé leur personnel en conséquence. Or, il s'avère que certains employés ont contesté cette évaluation et ont obtenu des ajustements salariaux. Dans le cas de ces rétroactivités sur une période de 5 ans, le problème vient du fait que ce sont les laboratoires qui se voient dans l'obligation de payer des sommes de 30 000 à 35 000 \$ sur un budget de recherche de 100 000 \$ par exemple, alors que la décision de classement à l'origine provenait de l'Université. Pour cette raison, il s'interroge à savoir si l'Université n'est pas en partie responsable des problèmes de ces laboratoires et que le fait de leur refiler la facture n'est peut-être pas tout à fait juste.

Mme Tanguay observe que dans le cas du SÉRUM les professeurs sont ceux qui embauchent et souvent déterminaient les conditions d'emploi. Elle reconnaît cependant que ces conditions d'emploi ont changé une fois que les employés se sont syndiqués. Elle estime que l'éclairage des ressources humaines est requis sur cette question.

Le président des délibérations suggère qu'un suivi soit donné en affaires découlant du procès-verbal à la prochaine séance de l'Assemblée.

M. Molotchnikoff remarque que non seulement ce sont les professeurs qui embauchent, mais ils prennent part à des concours pour obtenir des fonds de recherche qui n'ont aucune commune mesure avec certaines échelles salariales. Considérant cela, il estime que les conditions devraient tenir compte des subventions des professeurs.

Le président des délibérations indique qu'il apparaît que la réponse ne peut être présentée à ce moment-ci, mais que la question est prise en note et qu'une réponse pourra être présentée à la prochaine séance.

M. Molotchnikoff présente un commentaire au futur vice-recteur responsable du développement académique et de la transformation institutionnelle, M. Boismenu, au sujet de la gestion des notes de cours qui est demandée aux professeurs. Il fait valoir que cette tâche prend beaucoup de temps, notamment pour les professeurs qui ont de grands groupes. Plus fondamentalement, il y voit un détournement des missions d'enseignement et de recherche des professeurs vers du travail clérical. Il y a quelques années, cette tâche était assurée par le personnel de secrétariat qui maintenant n'aurait plus accès aux listes d'étudiants. Il souhaiterait que M. Boismenu puisse examiner cette question lorsqu'il sera en fonction.

Mme Andréanne St-Gelais désire savoir si les représentants des étudiants seront également appelés à participer aux discussions à venir au sujet du Comité de discipline, considérant qu'ils sont également concernés.

Le recteur confirme que oui, d'autant que l'UdeM est la seule université où tous les groupes sont représentés. Il réitère que tous les groupes concernés seront impliqués, mais pas nécessairement en même temps, et qu'il importe que l'on trouve une solution qui convient à tous.

M. François Thibault désire savoir si la modification qui avait été demandée par les étudiants lors de l'étude du budget à l'Assemblée du mois de mars, au sujet du libellé relatif à la hausse des FIO qui faisait l'objet de négociation avec les étudiants, a bien été intégrée dans le budget adopté par le Conseil.

M. Filteau confirme que la plaquette budgétaire a été modifiée en ce sens.

M. Fallu demande au recteur de préciser sa pensée au sujet de certains passages du *Rapport du recteur* publié en ligne, qu'il cite : « [...] créer des liens avec les entreprises ; un nouveau modèle de l'Université ; un grand carrefour où les employeurs publics et privés se côtoient ; un rôle de premier plan ; voilà vers où nous nous dirigeons ensemble. » Il s'interroge à savoir si ces affirmations ne reviennent pas à reprendre des propos évoqués dans le passé au sujet de la nécessité d'arrimer les cerveaux au service du marché du travail. Il se demande également s'il ne s'agit pas d'une grande orientation, qui est une prérogative de l'Assemblée universitaire.

Le recteur estime qu'un des rôles de l'université est de former des gens, quel que soit le domaine, qui œuvreront sur le marché du travail, et le fait d'être à l'écoute des besoins des institutions et des entreprises permet à l'institution de mieux faire les choses à cet égard. Il souligne qu'il n'a pas fait mention uniquement des entreprises, mais de l'ensemble du marché du travail, incluant les institutions.

M. Schiettekatte cite, dans ce même rapport, un mot de la chancelière, intitulé L'Université comme miroir de la société, dans lequel elle écrit : « Notre instance [le Conseil de l'Université] agit comme un conseil d'administration. C'est elle qui définit les grandes orientations de l'Université. » Il demande au recteur de demander au Conseil de l'Université s'il a lu la Charte de l'Université qui mentionne, au paragraphe 20 (a), que c'est l'Assemblée universitaire qui énonce les principes généraux qui président à l'orientation de l'Université et à son développement. Un des rôles du Conseil étant de s'assurer de la mise en œuvre de la Charte, il souhaiterait savoir par quels moyens le Conseil compte mettre en œuvre la Charte. En marge de ces questions, il déplore que l'ordre du jour de l'Assemblée d'aujourd'hui, qui est censée être une séance intensive, comporte peu de matière à discussion.

Le recteur estime que la question des prérogatives de l'Assemblée universitaire versus celles des fiduciaires, qui sont les membres du Conseil, est un défi pour les deux instances, et il se dit optimiste qu'elles trouvent les moyens de les préciser. D'ailleurs, cette question s'inscrit dans l'exercice collectif visant à réfléchir aux meilleures façons de faire avancer l'institution dans le contexte actuel, évoqué dans son rapport. En ce qui concerne ce que la chancelière a écrit, il assure qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter, soulignant qu'à plusieurs occasions le Conseil a été à l'écoute de l'Assemblée universitaire.

En complémentaire, M. Schiettekatte se dit également préoccupé que le recteur voie un problème dans le fait qu'il y a quelque 90 comités. Il convient de la nécessité de revoir périodiquement le fonctionnement des comités, mais rappelle que leur but est de faire participer la communauté universitaire au fonctionnement de l'Université et à la définition de ses orientations, dans un esprit de collégialité. Advenant que les comités fonctionnent plus ou moins bien, selon lui, il est du rôle du Conseil de l'Université, dans le cadre de l'application de la Charte, de faire en sorte que les membres puissent participer, que les comités fonctionnent, et que l'Assemblée universitaire débatte des orientations.

Le recteur répond que le fonctionnement des comités n'est pas du ressort du Conseil. À son avis, M. Schiettekatte évoque plutôt la nécessité d'avoir une collégialité qui s'exprime par des comités. Il réitère ce qu'il a dit plus tôt à savoir que les 90 comités institutionnels ne fonctionnent pas tous de façon optimale, certains sont inactifs depuis des années, et que l'on doit s'interroger sur ce qui serait plus adapté pour répondre aux besoins, sans se handicaper du poids du passé. Il considère que l'investissement fourni par les membres de la communauté dans ses comités ne procure pas les résultats et l'impact voulus, et qu'il convient de s'interroger à cet égard.

M. Schiettekatte indique que le point central qu'il fait valoir est qu'il y a une loi, qui est la Charte, et que le Conseil doit vérifier qu'elle est appliquée.

Le recteur lui fait remarquer qu'il change de sujet : les comités ne sont pas la Charte. M. Schiettekatte répond qu'ils constituent une façon d'implémenter la Charte.

Le recteur indique que c'est aux membres de l'Assemblée universitaire de se poser cette question au sujet des comités et de se pencher sur la « réingénierie » des outils qui permettront d'être efficients et de pouvoir influencer le développement de l'Université. Cela ne revient pas au Conseil et c'est pour cette raison qu'il n'a pas l'intention de le leur demander. Il mentionne que des membres de comités lui ont fait part de leur impression de perdre leur temps et que, pour sa part, il souhaite que le temps de chacun puisse être utilisé de façon efficace et donne les résultats escomptés.

Le président des délibérations constate que le temps alloué à la période de questions est maintenant écoulé. Une proposition de prolongation d'une durée de 15 minutes, dûment appuyée, est adoptée à l'unanimité.

M. Fallu se dit d'accord à ce que l'on puisse penser à entreprendre une réingénierie et changer les statuts dans l'intervalle, mais il souligne que les statuts précisent que ce n'est pas le Conseil qui décide des grandes orientations, c'est l'Assemblée universitaire. Il déplore la mention faite par la chancelière à ce sujet dans le *Rapport du recteur* et que le recteur ne soit pas intervenu à ce sujet, dans l'éventualité où celui-ci en avait le pouvoir.

Le recteur dit ne rien avoir à ajouter.

Revenant sur les propos du recteur, dans les médias, au sujet de la réorientation de l'Université vis-à-vis du monde du travail, M. Molotchnikoff dit comprendre ce point de vue, toutefois il rappelle au recteur que, lors du renouvellement de son mandat, il avait annoncé qu'il comptait travailler en collégialité avec toutes les composantes de l'Université. Il l'invite donc à soumettre sa vision à l'Assemblée universitaire, en septembre, celle-ci pouvant lui faire des suggestions et même lui donner son appui pour infléchir l'orientation institutionnelle.

Le recteur confirme que c'est ce qui sera fait, rappelant qu'il a mentionné plus tôt que la vision des vice-recteurs et celle du recteur seraient présentées à l'Assemblée au cours de l'automne. D'autre part, au sujet des échanges avec le monde du travail, il demande à M. Molotchnikoff en quoi le fait de s'informer de ce que le monde extérieur souhaite est en opposition avec la collégialité.

M. Molotchnikoff indique qu'il n'y a aucun antagonisme, bien au contraire, il dit être ouvert à écouter le monde extérieur. Peut-être qu'effectivement en 2015 la question de l'Orientation de l'Université à cet égard doit être posée. L'Assemblée universitaire pourra en débattre et prendre position à ce sujet.

Le recteur se dit d'accord.

Dans la foulée du commentaire précédent, M. Schiettekatte indique qu'il n'y a pas d'antagonisme et se dit ouvert à cette idée. Ce qu'il dit craindre, c'est que les décisions aient été prises sans que l'Assemblée ait pu en débattre. Le contenu de l'ordre du jour de nombreuses assemblées universitaires l'incite à le croire. Il souhaiterait que des points proviennent plutôt de l'Assemblée, notamment de comités ad hoc formés au sein de cette Assemblée.

Le recteur rappelle qu'il n'y a pas que la direction qui peut présenter des points à l'ordre du jour de l'Assemblée, tous les membres de l'Assemblée universitaire peuvent en proposer. C'est d'ailleurs pour cette raison que l'Assemblée a un Comité de l'ordre du jour.

M. Schiettekatte rapporte ensuite une situation récente relative à l'organisation d'une conférence internationale réunissant de 200 à 250 personnes, sur le campus, organisée entièrement par des professeurs de l'Université. Sous prétexte que des frais d'inscription étaient facturés, l'organisation a été considérée comme étant de grande envergure et des frais de location de salle réduits ont été facturés. Or parallèlement, un de ses collègues organise le même genre de conférence à l'École Polytechnique sans que de tels frais n'aient été facturés. Selon son expérience, lorsqu'un professeur organise une conférence dans le cadre de ses fonctions, les salles lui sont prêtées. Il demande des précisions au sujet de la politique de prêt ou de location de salles à l'université, relativement à l'organisation de conférences ayant une certaine envergure et ayant des frais d'inscription.

M. Filteau explique que l'application de frais de location de salles n'est pas reliée à l'envergure de l'événement, mais à la nature de l'événement. En matière de tarif, la politique prévoit les quatre catégories suivantes : aucun frais n'est chargé pour une activité organisée par un professeur dans le cadre de ses fonctions ; des tarifs préférentiels sont chargés aux organisations assimilées au monde universitaire ; un tarif régulier est facturé aux groupes externes et un tarif plus élevé pour les tournages de cinéma. La politique, qui a été révisée au cours des deux dernières années, a fait l'objet de discussions avec les doyens. Il lui apparaît tout à fait juste que l'Université charge des frais dans le cas où des organisations externes facturent des frais aux participants pour avoir accès aux salles de l'Université. Il souligne que ce n'est pas parce que l'organisation d'une activité tenue par une association internationale passe par un professeur que cette activité devient une activité de l'Université de Montréal.

M. Schiettekatte souligne que la conférence dont il a fait état est organisée par des professeurs et non par une organisation externe; il y a un comité international qui ne décide que du lieu de la prochaine conférence selon les propositions qui lui sont faites. Il désire savoir à laquelle des catégories mentionnées sa conférence correspond.

M. Filteau dit ne pouvoir le préciser, les demandes sont évaluées au cas par cas par les personnes responsables de la gestion des demandes de location des salles.

En réponse à M. Schiettekatte qui insiste pour obtenir un éclaircissement à ce sujet, M. Filteau lui suggère d'en parler à son doyen qui pourra faire des représentations, le cas échéant.

M. Schiettekatte demande qu'un suivi soit donné à la prochaine séance en affaires découlant du procès-verbal.

M. Stafford mentionne que trois regroupements stratégiques de recherche rattachés au Département de physique, dont un dans le domaine des matériaux, qui est une thématique jugée prioritaire par l'Université, ont été touchés de manière importante par les coupes du gouvernement du Québec. Il désire savoir quelles représentations l'Université compte faire à ce sujet, soulignant que ces coupes risquent d'entraîner le départ de personnel.

La vice-rectrice responsable de la recherche, Mme Tanguay, fait part d'une rencontre de tous les vice-recteurs à la recherche des universités québécoises, la semaine dernière, avec l'équipe du Fonds de recherche du Québec et le scientifique en chef, au sujet des coupes importantes subies par les différents Fonds du Québec depuis deux ans et des impacts sur les groupes et centres de recherche. Dans l'éventualité où le gouvernement ne réinvestit pas en recherche, elle craint que les taux de succès soient plus faibles étant donné que la compétition sera très forte. La direction va faire son possible pour trouver des solutions à l'interne, cependant les fonds internes de l'UdeM ont été coupés d'un demi-million de dollars également, de sorte qu'il lui est difficile déjà de subvenir aux besoins normaux. Des représentations doivent être faites au gouvernement du Québec afin de le sensibiliser aux effets des coupes dans tous les secteurs,

ainsi que sur le développement de la relève en recherche. Des effets commencent également à se faire sentir sur les taux de succès au niveau fédéral. Elle estime qu'une action concertée devra être entreprise auprès des décideurs.

AU-0569-7 <u>ÉLECTION D'UN MEMBRE AU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ</u>

AU-0569-7

2015-A0021-0569^e-108, 2015-A0021-0569^e-115, 2015-A0021-0569^e-116

Le secrétaire général indique que les membres ont reçu la liste des personnes mises en candidature par des membres de l'Assemblée universitaire en vue de l'élection d'un membre au Conseil de l'Université; l'élection se déroule selon la procédure prévue à l'article 8.01 des statuts. Les membres ont également reçu les notes biographiques des candidats. Les personnes suivantes ont accepté leur mise en candidature :

M. François Le Borgne Chargé de cours Faculté de droit

M. Antonio Nanci Professeur titulaire et directeur Département de stomatologie Faculté de médecine dentaire

M. David Lewis demande si les candidats peuvent se présenter aux membres de l'Assemblée. Le président des délibérations invite les candidats à prendre la parole.

M. Le Borgne se présente brièvement, il souligne notamment que ce poste est actuellement occupé par un chargé de cours et qu'il lui apparaît important qu'un chargé de cours y soit nommé pour assurer une continuité. De même, afin de maintenir l'équilibre qui existait, il estime important qu'il y ait un représentant du secteur des sciences humaines.

M. Antonio Nanci fait part de son cheminement de carrière à l'Université depuis 32 ans et des différents comités auxquels il a participé, incluant l'Assemblée universitaire, qui lui ont permis d'acquérir une bonne connaissance des diverses facettes de l'institution et de son fonctionnement. Il se dit prêt à transmettre au Conseil de l'Université le point de vue des diverses instances dont il est membre.

L'Assemblée procède au scrutin et élit M. François Le Borgne par 43 votes en sa faveur sur 75 voix exprimées. L'Assemblée le félicite en applaudissant.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à la majorité,

l'Assemblée universitaire nomme M. François Le Borgne, chargé de cours à la Faculté de droit, à titre de membre du Conseil de l'Université, pour un mandat de quatre ans, se terminant le 31 mai 2019.

AU-0569-8

RECOMMANDATION AU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ RELATIVE
À LA NOMINATION DE TROIS ÉTUDIANTS À LA COMMISSION DES ÉTUDES
2015-A0021-0569^e-109

AU-0569-8

Le secrétaire général présente le projet de résolution relatif à la recommandation de l'Assemblée au Conseil en vue de la nomination de trois membres étudiants à la Commission des études, consignée au document 2015-A0021-0569^e-109.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et en vertu des articles 20.02 des Statuts et 22 f) de la Charte,

l'Assemblée universitaire recommande au Conseil de l'Université de nommer Mme Andréanne St-Gelais, Mme Annie-Claude Vanier et Mme Frédérique Emmanuelle Lessard, membres de la Commission des études, pour un mandat de quatre ans se terminant le 31 mai 2019.

AU-0569-9

COMITÉ DE NOMINATION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE : RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA NOMINATION À DIFFÉRENTS COMITÉS 2015-A0021-0569^e-110 AU-0569-9

En l'absence de la présidente du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire, Mme Anne-Marie Boisvert, M. Christian Casanova, membre du comité, présente les recommandations relatives à la nomination de membres.

AU-0569-9.1

Comité des différends : nomination d'un membre suppléant aux autres membres

AU-0569-9.1

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité des différends :

 M. Louis-Georges Cournoyer, professeur agrégé à l'École de criminologie de la Faculté des arts et des sciences, comme membre suppléant aux autres membres, pour un deuxième mandat de trois ans débutant le 1^{er} juin 2015 et échéant le 31 mai 2018.

AU-0569-9.2 <u>Co</u>

Comité d'appel des différends : nomination d'un membre

AU-0569-9.2

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

Le Comité de nomination recommande à l'Assemblée universitaire de nommer au Comité d'appel des différends :

 Mme France Houle, professeure titulaire à la Faculté de droit, comme membre, pour un deuxième mandat de quatre ans débutant le 1^{er} juin 2015 et échéant le 31 mai 2019. AU-0569-9.3 Comité de l'ordre du jour : nomination d'un membre

AU-0569-9.3

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité de l'ordre du jour :

 M. Jean-Guy Sylvestre, superviseur de stages à la Faculté des sciences de l'éducation, comme membre, pour un mandat de quatre ans débutant le 1^{er} juin 2015 et échéant le 31 mai 2019, mais ne dépassant pas son mandat à titre de membre de l'Assemblée universitaire.

AU-0569-9.4

Comité de la recherche : nomination de quatre membres professeurs

AU-0569-9.4

L'Assemblée est saisie de la recommandation du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire en faveur du renouvellement du mandat de M. Éric Troncy.

Constatant que trois postes de membres demeurent vacants à ce comité, M. Schiettekatte propose les candidatures suivantes : M. Tony Antakly du Département de biochimie et médecine moléculaire, de la Faculté de médecine, Mme Audrey Laplante de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de la FAS, et M. Stéphane Molotchnikoff du Département de sciences biologiques de la FAS. Ces personnes ont accepté d'être mises en candidature.

Le recteur se dit déçu qu'une seule candidature ait été proposée au Comité de nomination pour le Comité de la recherche. Et, bien qu'il se réjouisse que d'autres candidatures soient suggérées, il s'interroge si, par cette façon de présenter à la dernière minute une liste de candidatures, l'Assemblée n'est pas en train de créer une nouvelle façon de fonctionner.

Le président des délibérations indique que cela est la conséquence du fait qu'il y a des postes non comblés.

Le recteur précise que son questionnement ne porte pas sur les personnes, mais sur la pratique, d'autant que dans le cas présent, cela concerne trois postes sur quatre. Il observe que cette question se rapporte à son commentaire quant à la nécessité de se questionner sur le fonctionnement des comités institutionnels.

M. Schiettekatte précise qu'il ne s'agit pas de présenter une liste de candidatures. Il propose des personnes de sa propre initiative, sans avoir reçu de mandat pour ce faire, parce qu'il a constaté qu'il manquait des candidatures à ce comité. Il se dit d'accord à l'idée que des mesures devront être prises afin que les comités fonctionnent mieux, de façon collégiale, et se dit ouvert à en discuter dans le cadre de l'Assemblée.

Le recteur estime que la recherche est un sujet suffisamment important pour que l'Assemblée prenne en délibéré les candidatures soumises en séance et demande au comité et aux doyens de susciter des candidatures en vue d'un vote pour combler ces trois postes à la prochaine séance, le 14 septembre.

M. Schiettekatte soulève que cela lui apparaît être un vice de procédure.

Le président des délibérations répond qu'il ne s'agit pas d'un problème de procédure puisque l'Assemblée peut recevoir toutes propositions dans le cadre de ses délibérations. La question est de savoir dans quel ordre les traiter.

Le recteur estime qu'il faut traiter du principe. Vu l'été qui s'amorce, l'Assemblée ne perd rien à prendre cette question en délibéré et demander aux doyens et membres du comité de susciter des candidatures en vue d'un vote à la séance du 14 septembre.

Le président des délibérations indique que les deux propositions sont recevables, mais que celle portant sur les candidatures a priorité puisqu'elle a été proposée en premier. Si le proposeur convient de la retirer pour la réintroduire à une séance ultérieure, l'Assemblée pourrait alors considérer la proposition du recteur, sous réserve qu'elle soit appuyée.

M. Gérard Boismenu indique qu'à sa connaissance, c'est la première fois que le Comité de nomination se trouve à être en insuffisance de propositions. Dans les circonstances, il se dit en faveur de la proposition du recteur de demander au Comité de nomination de refaire un appel de candidatures en vue de présenter des recommandations à l'Assemblée de septembre, et donc de reporter le vote en raison de cette anomalie.

Le président des délibérations observe que l'on s'attend d'un comité de nomination qu'il propose des candidats. D'autre part, le règlement de l'Assemblée permet que les membres de l'Assemblée puissent présenter des candidatures en séance.

M. Boismenu répond qu'il ne remet pas cela en cause. Il note simplement que le comité de nomination a été dans l'incapacité de proposer des candidatures pour des postes vacants, ce qui lui semble particulièrement inhabituel, et que dans les circonstances on peut se poser la question de savoir si, pour une raison ou pour une autre, le comité de nomination a été en mesure de remplir son rôle.

Le secrétaire général rappelle que les propositions de mise en candidature ne sont pas sujettes à débat.

M. Nanci, qui est membre du Comité de nomination, fait part du malaise éprouvé par le comité de constater qu'aucune candidature n'avait été soumise pour certains postes et qu'il avait convenu de faire un nouvel appel de candidatures. Il se prononce en faveur de la tenue d'un nouvel appel de candidatures en vue de soumettre des nominations à la prochaine séance, assurant que les candidatures proposées précédemment par M. Schiettekatte seront prises en considération.

Le président des délibérations avise que l'Assemblée ne peut discuter de la proposition du recteur sans avoir disposé de la première, qui porte sur l'élection des membres au Comité de la recherche, à moins que M. Schiettekatte accepte de retirer sa proposition. Dans le cas contraire, l'Assemblée doit procéder au vote sur les candidatures proposées.

M. Schiettekatte fait part de son malaise à l'idée de reporter le vote, d'une part vis-à-vis des personnes qui ont accepté à sa demande de soumettre leur candidature, et d'autre part, étant lui-même membre du Comité de la recherche, en raison de l'importance de pourvoir les postes vacants à ce comité. Revenant au problème de fonctionnement des comités évoqué par le recteur, il s'interroge à savoir si ce problème devrait être réglé maintenant dans le cadre de ce point-ci, ou si l'Assemblée ne devrait pas plutôt suivre la procédure cette fois-ci et, lors de ses travaux l'année prochaine, se pencher sur le fonctionnement des comités. Dans les circonstances, il préfère demander aux deux des trois personnes qui sont présentes si elles veulent maintenir leur candidature.

Le recteur réitère qu'il doute qu'à cette période-ci de l'année un report à la séance de septembre ait un impact sur les opérations du Comité de la recherche. Il réitère donc sa proposition de demander aux doyens et au Comité de nomination de susciter des candidatures en vue de procéder à un vote à la séance du 14 septembre.

M. Schiettekatte dit vouloir que l'Assemblée se prononce sur le candidat qui a été proposé par le Comité de nomination. D'autre part, il se dit prêt à retirer sa proposition s'il a l'engagement du recteur que la question du fonctionnement des comités, de façon collégiale, sera à l'ordre du jour de l'Assemblée l'année prochaine.

Le recteur lui donne l'assurance que cela sera fait, et dit apprécier la souplesse dont il fait preuve et qui est nécessaire par les temps qui courent.

En réponse au président des délibérations, M. Schiettekatte confirme qu'il retire sa proposition.

À l'invitation du président des délibérations, l'Assemblée revient à la considération de la proposition soumise par le Comité de nomination en regard de la nomination de M. Éric Troncy comme membre du Comité de la recherche. Aucune objection n'étant exprimée, M. Troncy est élu à l'unanimité.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité de la recherche :

 M. Éric Troncy, professeur titulaire au Département de biomédecine vétérinaire de la Faculté de médecine vétérinaire, comme membre professeur, pour un deuxième mandat de trois ans débutant le 1^{er} juin 2015 et échéant le 31 mai 2018.

M. Alain Lalonde se dit consterné de constater qu'il n'y a pas de représentants des chargés de cours sur le Comité de la recherche, alors qu'il y a des représentants étudiants. Il se demande quel mécanisme pourrait être mis en place pour corriger cette situation qu'il juge inacceptable.

Le président des délibérations indique que son commentaire est pris en note.

M. Saul observe que cette difficulté de trouver des personnes pour participer à des comités de cette importance illustre un problème sur l'état actuel de l'Université, auquel il faut réfléchir. Il pense que de demander au Comité de nomination d'être plus proactif dans le processus fait partie de l'exercice, nécessaire, de revivifier l'activité des comités au sein de l'Université. Il espère ne plus revoir à l'Assemblée des postes laissés vacants, sans proposition, de manière à lui éviter d'avoir à décider sur-le-champ, alors qu'une analyse préliminaire s'avère nécessaire. Au-delà de cette question en particulier, il y voit une occasion de régler une situation qui est un peu inquiétante à l'Université. En terminant, il remercie M. Schiettekatte d'avoir retiré sa proposition et aussi le recteur de sa proposition et d'avoir alerté l'Assemblée au sujet d'une situation préoccupante.

Évoquant son commentaire au sujet du réseau développé par l'Université de Toronto, le recteur pense que l'Université doit parvenir à se mobiliser et à recruter parmi toutes les catégories d'employés ses ambassadeurs et les gens qui vont œuvrer au sein des comités internes. Il considère être un mauvais signal le fait que des postes demeurent vacants.

M. Schiettekatte rapporte que le Comité de nomination du CONFAS, dont il a déjà fait partie, était très actif, de même que les divers comités de cette faculté, et il se dit préoccupé que ceux de l'Université ne fonctionnent pas aussi bien que ceux de la FAS.

M. Casanova tient à préciser que lors de sa réunion, le Comité de nomination de l'Assemblée universitaire se trouvait dans une situation un peu particulière en l'absence de sa présidente, et qu'il était très conscient des problèmes mentionnés, et enfin qu'il s'assurera qu'une telle situation ne se reproduise pas à l'avenir.

AU-0569-9.5 Comité des règlements : nomination d'un membre

AU-0569-9.5

L'Assemblée est saisie de la recommandation du Comité de nomination en faveur de M. Paul Daly, professeur adjoint à la Faculté de droit.

Il est remarqué que le rapport du Comité comporte le nom d'un autre candidat ayant accepté sa mise en candidature. M. Casanova confirme et indique qu'il s'agit de M. Jean-Marc Larrue, professeur au Département de littératures de langue française de la FAS.

Après vérification par le président des délibérations, il est constaté qu'aucun des deux candidats n'est présent.

Le vote étant demandé, le président des délibérations invite l'Assemblée à procéder au vote en regard de la recommandation du Comité de nomination en faveur de M. Paul Daly.

M. Schiettekatte soulève un point d'ordre. Il lui semble que selon la procédure, lorsque d'autres candidatures sont suggérées, le vote doit porter sur les candidatures et non sur la recommandation du Comité.

Le secrétaire général indique que selon l'usage, l'Assemblée est saisie de la recommandation du Comité, mais elle peut choisir de procéder à un scrutin entre les autres personnes sur la liste.

M. Nicolas Ghanty observe qu'il est difficile de juger de la qualité des candidatures sans texte de présentation. Dans le cas où il y a plus d'une candidature, il pense qu'il serait pertinent d'avoir un petit texte de présentation, ou que les candidats soient invités à la séance pour expliquer les raisons pour lesquelles ils se présentent à un comité.

Le président des délibérations observe que l'Assemblée a eu ce privilège au point portant sur l'élection d'un membre au Conseil. Il pense que cette demande fait partie de la question soulevée au sujet du fonctionnement du Comité de nomination.

Le secrétaire général, qui observe que cette question revient périodiquement, explique les raisons pour lesquelles les deux points ont été traités différemment. Ainsi, à l'origine, la création du Comité de nomination visait à alléger les débats de l'Assemblée, en confiant au comité le mandat de faire l'analyse des candidatures en fonction de différents principes de représentation pour s'assurer d'une répartition équitable dans les différents comités. Donc, dans le cas des appels de candidatures qui relèvent du Comité de nomination, l'Assemblée reçoit une recommandation du comité, mais les notes biographiques ne sont pas déposées à l'Assemblée. Dans le cas de l'élection au Conseil, le point ne passant pas par le Comité de nomination, les membres de l'Assemblée reçoivent les notes biographiques. Il rappelle par ailleurs que le

Comité de nomination a été créé à une époque où le vote électronique n'existait pas et, faisant écho à la question soulevée par le recteur au sujet du fonctionnement des comités, il évoque qu'il y aurait peut-être lieu de se demander si le Comité de nomination est toujours pertinent, et s'il ne serait pas plus simple que les notes biographiques des candidats soient transmises directement aux membres de l'Assemblée.

L'Assemblée procède au vote et élit M. Paul Daly à la majorité des voix (par 38 voix en sa faveur, 24 voix pour Jean-Marc Larrue).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité des règlements :

 M. Paul Daly, professeur adjoint à la Faculté de droit, comme membre, pour un mandat de quatre ans débutant le 1^{er} juin 2015 et échéant le 31 mai 2019.

AU-0569-9.6

Comité du statut du corps professoral : nomination de trois membres

AU-0569-9.6

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité du statut du corps professoral comme membres, pour un deuxième mandat de quatre ans débutant le 1^{er} juin 2015 et échéant le 31 mai 2019 :

- Mme Annie Angers, professeure agrégée au Département de sciences biologiques de la Faculté des arts et des sciences;
- M. Tomás Dorta, professeur agrégé à l'École de design de la Faculté de l'aménagement;
- M. Jean-Guy Sylvestre, superviseur de stages à la Faculté des sciences de l'éducation.

AU-0569-9.7

Comité de révision des décisions disciplinaires concernant les étudiants : nomination d'un professeur détenant une formation juridique, d'un professeur, de deux suppléants au professeur et d'un étudiant

AU-0569-9.7

Le recteur observe qu'il n'y a pas de candidatures pour les deux postes de suppléants au professeur et qu'il faudra donc s'assurer d'avoir des candidatures pour la séance de septembre.

Le vote n'étant pas demandé, les trois candidats proposés par le Comité sont déclarés élus à l'unanimité.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité de révision des décisions disciplinaires concernant les étudiants, pour un mandat de quatre ans débutant le 1^{er} juin 2015 et échéant le 31 mai 2019 :

- Mme Renée-Claude Drouin, professeure agrégée à la Faculté de droit, comme membre professeur détenant une formation juridique;
- M. Jérôme Del Castillo, professeur agrégé au Département de biomédecine vétérinaire à la Faculté de médecine vétérinaire, comme membre professeur;
- Mme Joanie Martineau, étudiante au Département de mathématiques et statistique de la Faculté des arts et des sciences, comme membre étudiant.

AU-0569-9.8 <u>Comité de la planification : nomination d'un membre</u>

AU-0569-9.8

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité de la planification :

 Mme Guylaine Le Dorze, professeure titulaire à l'École d'orthophonie et d'audiologie de la Faculté de médecine, comme membre, pour un mandat de trois ans débutant le 1^{er} juin 2015 et échéant le 31 mai 2018.

AU-0569-9.9

Comité concernant une politique d'information à l'Université de Montréal : nomination d'un doyen ou d'une doyenne et d'un représentant des personnels de soutien.

AU-0569-9.9

M. Casanova indique que le Comité de nomination n'a reçu aucune suggestion en regard des postes à pourvoir à ce comité. Il rappelle qu'un appel de suggestions sera fait en vue de soumettre des recommandations à l'Assemblée universitaire à la séance de septembre.

M. Schiettekatte, qui rappelle qu'il avait été mentionné lors d'une assemblée précédente qu'il ne manque qu'un président pour que ce comité puisse présenter son rapport, qui est prêt par ailleurs, s'étonne qu'aucune candidature n'ait été suggérée. Il propose au poste de président la candidature du doyen de la Faculté de médecine dentaire, M. Gilles Lavigne.

M. Lavigne dit accepter sa mise en candidature dans les circonstances, mais il pense que ce serait plus cohérent d'attendre en septembre.

Mme Marie Marquis trouverait intéressant que l'Assemblée puisse avoir un portrait global de la représentation de chacune des facultés sur l'ensemble des comités, pour l'automne. Il lui semble

que la Faculté de droit est souvent représentée, mais elle présume que cela est peut-être justifié par des raisons liées à la nature des dossiers.

M. Schiettekatte se dit mal à l'aise avec la situation : il lui semble que l'on est en train de changer les procédures sans qu'il y ait eu de débat de fonds ou de proposition formelle, en allant peut-être même au-delà des statuts ou des règlements.

Le président des délibérations observe que la situation n'est pas simple et dit trouver embarrassant ce problème de procédure.

M. Schiettekatte trouve entre autres embarrassant qu'on ait suggéré à la personne qu'il a proposée un report au mois de septembre alors qu'elle semblait prête à assumer la fonction.

Le président des délibérations explique que c'est par souci de cohérence avec la décision qui a été prise en regard du Comité de la recherche. Autrement, cela ferait en sorte que, sur un même point de l'ordre du jour, l'Assemblée prenne une décision contraire à celle qu'elle a prise précédemment.

Empruntant une analogie médicale, le recteur constate que le symptôme est bien identifié et qu'un diagnostic et un traitement devront être apportés.

M. Ghanty s'informe s'il est possible de recevoir le rapport du Comité concernant une politique d'information, dont les travaux sont terminés, malgré qu'il n'y a pas de président présentement, ou s'il faut absolument que le rapport soit présenté par le président du comité.

Le secrétaire général dit ne pas être au fait de l'état d'avancement des travaux de ce comité, mais si le rapport est prêt à être déposé, rien n'empêche le comité de se désigner un porte-parole ou de venir collectivement présenter son rapport à l'Assemblée.

Le recteur indique que vérification sera faite auprès des membres du comité pour savoir si le rapport est prêt, le cas échéant il pourra être présenté en septembre. Il rappelle que cette non-disponibilité du rapport découle du départ, il y a un an, de M. Pierre Moreau qui était le président du comité.

AU-0569-10 AGRÉMENT DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE À LA NOMINATION D'UN VICE-RECTEUR

AU-0569-10

Le recteur remercie les membres qui lui ont suggéré des personnes et des pistes pour le poste de vice-recteur ou vice-rectrice responsable de la recherche, cela lui a été très utile. Il est en discussion très sérieuse avec une personne de haut niveau intéressée par le poste. Cependant, en raison des fonctions qu'elle occupe, cette personne n'est pas en mesure de s'engager maintenant. C'est donc à regret qu'il est obligé d'annoncer qu'il ne peut pas la présenter aujourd'hui. Les discussions se poursuivent et il se dit confiant de pouvoir présenter cette personne pour agrément à la séance de septembre. Tel que mentionné précédemment en regard du Comité de la recherche, il préfère prendre plus de temps et faire de meilleurs choix. D'ici là, comme annoncé, Mme Dominique Bérubé assurera l'intérim du 1^{er} juin jusqu'au 1^{er} octobre.

RAPPORTS D'ÉTAPE DES PRÉSIDENTS DES COMITÉS DE L'ASSEMBLÉE

2015-A0021-0569^e-117, 2015-A0021-0569^e-118

Le secrétaire général mentionne que les membres ont reçu le rapport d'étape du Comité de la planification et du Comité de la recherche. Il fait ensuite brièvement état des rapports qui lui ont été communiqués par les présidents des comités.

Le président du Comité du statut du corps professoral, M. Pierre Trudel, a informé que ce comité n'a été saisi d'aucun mandat de l'Assemblée universitaire durant l'année écoulée et n'a pas tenu de réunion.

Le président du Comité de révision des décisions disciplinaires concernant les étudiants, M. Vincent Gautrais, a indiqué qu'il a fait un rapport détaillé en décembre dernier et qu'il n'y avait pas matière à en faire un nouveau. Le secrétaire général informe que M. Gautrais quitte la présidence de ce comité, il en profite pour le remercier chaleureusement de sa contribution aux travaux du comité.

Enfin, le président intérimaire du Comité des règlements, M. François Le Borgne, a fait part que le comité n'a pas eu d'autres activités et ne s'est pas réuni depuis la révision du Règlement sur le plagiat, dont il a fait rapport à l'Assemblée universitaire.

AU-0569-12 COMITÉ DE DISCIPLINE

AU-0569-12

AU-0569-12

2015-A0021-0569^e-111, 2015-A0021-0569^e-112, 2015-A0021-0569^e-113 2015-A0021-0569^e-114

Le recteur réitère qu'il a été convenu entre la direction du SGPUM et la direction de l'Université d'entamer rapidement des discussions à ce sujet; des rencontres sont prévues dès cette semaine. Une démarche similaire est également prévue avec tous les autres groupes constitués, l'objectif étant de trouver à l'amiable une solution qui correspond aux besoins actuels de l'Université en ce qui a trait aux questions de discipline. En marge de cette démarche, il est probable que le Conseil de l'Université en appelle du jugement. Toutefois, la solution négociée, ou discutée, est clairement l'approche qui est privilégiée. Le résultat de cette démarche sera soumis à l'Assemblée universitaire.

En réponse au président des délibérations, le recteur confirme qu'il fait une proposition de remise de ce point à une date ultérieure.

M. Schiettekatte appuie la proposition.

M. Fallu fait une proposition de remise de ce point à la séance de septembre. Le recteur se dit d'accord avec cette proposition.

Personne ne s'y opposant, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire reporte le point portant sur le Comité de discipline à sa séance du 14 septembre 2015.

AU-0569-13 PROCHAINE SÉANCE AU-0569-13

La prochaine séance aura lieu le lundi 14 septembre 2015, à 14 h.

AU-0569-14 CLÔTURE DE LA SÉANCE

AU-0569-14

Le recteur remercie tous les membres pour leur contribution aux travaux de l'Assemblée au cours de l'année écoulée, et en particulier ceux qui quittent l'Assemblée universitaire ou qui quittent l'Université. Il invite chaleureusement les membres à venir en grand nombre aux collations des grades, et particulièrement à la collation solennelle des grades du 29 mai, un moment fort de la vie universitaire. En terminant, il souhaite à tous de passer un très bon été.

Le président des délibérations remercie les membres de l'Assemblée de leur complicité amicale, et souligne en particulier la contribution du secrétaire général, de la chargée de comité et du technicien de la DGTIC qui apportent un soutien tout au long de l'année à l'Assemblée.

Le secrétaire général invite les membres à se rendre dans le Hall d'honneur ou un repas est servi.

Sur résolution, la séance est levée à 12 h 05.